

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 19 Juin 2019 à 19h00** Salle Polyvalente de la Maison des Associations de la Clochette, 163 Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 10

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 44

Présents : 26 (titulaires et suppléants)

Absents : 11

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 22

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille-lez-Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Joël THOREZ (Arleux) - Henri DERASSE (Aubigny au Bac) - Damien FRENOY (Cantin) - Claude HEGO (Cuincy) - Frédéric CHEREAU (Douai) - Nadia BONY (Douai) - Henri COQUELLE (Faumont) - Robert STRZELECKI (Flers en Escrebieux) - Denis LAMY (Goeulzin) - Romuald SAENEN (Guesnain) - Arnaud PIESSET (Lallaing) - Bruno MUNDT (Loffre) - Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Véronique LEGRAND (Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (Waziers) - Dominique RICHARD (Waziers).

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (Sin le Noble) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (Flers en Escrebieux) - Yves-Marie BLOCQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (Râches) - Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (Roost-Warendin)

Etaient présents par procuration : 7

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Pascal DAMBRIN (Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Georges CINO (Ecaillon) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) donne pouvoir à Claude HEGO (Cuincy) - Marylise FENAIN (Cuincy) donne pouvoir à Anna LEARDI (Roost-Warendin) - Didier TASSEL (Fressain) donne pouvoir à Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Jean Claude DHALLUIN (Courchelettes) donne pouvoir à Damien FRENOY (Cantin) - Jean Luc DEVRESSE (Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (Douai)

Etaient absents et excusés : 11

Marie BONNAFIL (Aniche) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Jacques ELIAS (Anhiers) - Michel LEBLOND (Férin) - Francis FUSTIN (Goeulzin) -

Jean Michel SZATNY (Dechy) - Marilyne LUCAS (Guesnain) - Alain KLEE (Lallaing) - Christian POIRET (Lauwin-Planque) - Didier CARREZ (Sin le Noble)

OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU BUREAU EN VERTU DE L'ARTICLE L5211.10

Monsieur le Président indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Par conséquent, le Comité Syndical est informé que le Bureau Syndical a décidé :

- D'ajouter un arrêt Binbin sur le boulevard Poincaré
- D'effectuer la mise à jour des familles d'achat
- De confier au cabinet GENESIS AVOCAT la défense des intérêts du SMTD suite au recours déposé par la société EIFFAGE dans le cadre du marché public n°2012-108
- De confier au cabinet IDAVOCATS la défense des intérêts du SMTD suite au recours déposé par Monsieur Jehoulet dans le cadre des travaux d'extension de la ligne A du TCSP.

Dans le cadre des **incitations à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains** et du principe de subventionnement aux communes d'actions inscrites au PDU, le Bureau Syndical a décidé :

L'attribution d'une subvention de 3 581.34 €, réajustée à 3 318.62 € aux quantités réellement facturées, à la commune de Guesnain pour l'aménagement d'une voie piétonne reliant le lotissement « Cœur d'ilot » au centre-ville.

- L'attribution d'une subvention de 15 962.16 €, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Férin pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle rue de Goelzin.
- L'attribution d'une subvention de 1 580.80 €, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Goelzin pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Jules Ferry.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 26

Suffrage exprimé : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE les décisions prises par le Bureau Syndical telles que reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,
Claude HEGOC 

